

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU FIP

Développement stratégique de l'information sur les médicaments au profit des patients et des utilisateurs de médicaments

INTRODUCTION

L'information sur les médicaments comprend et englobe un large éventail de domaines concernant les médicaments, tels que l'identification, la composition, les utilisations, le dosage, l'administration, les effets indésirables et les contre-indications, communiqués aux professionnels de la santé, aux patients et au grand public par de nombreux et divers moyens, y compris l'étiquetage des produits, les notices d'emballage, les bases de données sur les médicaments et les dossiers de santé électroniques. Les informations sur les médicaments sont généralement étayées par des informations sur le corps, la santé ou les maladies afin de mieux les utiliser.

La qualité des informations sur les médicaments et les moyens de les communiquer sont importants pour les patients et leurs soignants, les parties prenantes telles que les professionnels de la santé, les autorités de réglementation sanitaire et l'industrie pharmaceutique et de la santé.

Les difficultés rencontrées pour garantir la qualité des informations sur les médicaments sont souvent liées aux méthodes décentralisées et non supervisées de création d'informations sur la santé et le bien-être en ligne, qui peuvent de plus en plus donner lieu à des informations erronées, avec des effets potentiellement préjudiciables sur la santé des populations, comme l'a montré la récente pandémie de COVID-19, en particulier en ce qui concerne l'hésitation à se faire vacciner. Fournir et communiquer aux patients, aux soignants et aux utilisateurs de médicaments des informations sur les médicaments qui soient bien formulées, lisibles, accessibles, exploitables, fondées sur des données probantes, impartiales et efficaces est une priorité pour les pharmaciens et sous-tend l'ensemble des services de santé qu'ils fournissent.

Il est admis qu'il existe des différences entre les pays en termes de législation, de réglementation et de lignes directrices concernant les informations sur les médicaments et la manière dont elles sont partagées. Toutefois, aux fins de la présente déclaration de politique générale, aucun pays ou organisation nationale ne sera nommé. Ces détails peuvent être trouvés dans le [rapport du FIP](#) intitulé "Medicines information : Développement stratégique".



L'objectif de l'information sur les médicaments

L'amélioration des connaissances en matière de santé publique grâce à l'information sur les médicaments peut aider les patients, les professionnels de la santé et les soignants à promouvoir une utilisation sûre, efficace et appropriée des médicaments.

Les informations sur les médicaments étayent et éclairent les décisions cliniques des professionnels de la santé et soutiennent leurs efforts pour promouvoir une utilisation sûre et optimale des médicaments par les patients et les autres utilisateurs.

Les utilisateurs de médicaments ont besoin d'informations précises, compréhensibles, appropriées, objectives, indépendantes, actualisées, non ambiguës et pertinentes qui les informent et les aident à prendre des décisions sûres, efficaces et meilleures en matière de santé, afin d'obtenir en fin de compte de meilleurs résultats dans ce domaine.

Sources d'information sur les médicaments pour les patients, les soignants et les utilisateurs de médicaments

Le public dispose d'une série de sources d'information sur les médicaments, notamment

- Information verbale (de la part des professionnels de la santé) ;
- Informations écrites fournies directement avec chaque médicament par les entreprises pharmaceutiques, les pharmaciens et autres professionnels de la santé, et les associations de patients (par exemple, l'étiquetage des médicaments, les brochures d'information destinées aux patients et les notices d'accompagnement) ;
- les informations écrites disponibles auprès des organisations de patients ou de professionnels de la santé, des organisations de santé gouvernementales et non gouvernementales, des entreprises pharmaceutiques et d'autres organisations qui communiquent avec les patients ; et
- Sites web et plateformes de médias sociaux (c'est-à-dire fournissant des informations sur les médicaments ou les conditions de santé).

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation

Soutenir le développement d'une information de qualité sur les médicaments

Outre la qualité et le contenu approprié, l'application d'une bonne conception de l'information et d'une bonne rédaction garantira des informations compréhensibles sur les médicaments, qu'ils soient imprimés ou électroniques. Ce point est particulièrement important, car la méconnaissance des questions de santé est un problème très répandu. La maîtrise de la santé ("la mesure dans laquelle les individus ont la capacité d'obtenir, de traiter et de comprendre les informations et les services de santé de base nécessaires pour prendre des décisions appropriées en matière de santé") varie à la fois au sein d'un même pays et d'un pays à l'autre.

Il existe une corrélation entre une meilleure maîtrise de la santé et des résultats positifs en matière de santé, tels que des taux d'hospitalisation plus faibles, une meilleure observance des médicaments et une meilleure gestion des maladies chroniques. Il est essentiel de prendre en compte le public cible et d'utiliser différentes méthodes de communication et des formats personnalisés pour s'assurer que les patients et les utilisateurs de médicaments ont la possibilité de participer aux premières étapes du développement de l'information sur les médicaments.



La disponibilité de l'intelligence artificielle (IA) a présenté de nouveaux défis et opportunités émergents pour l'information sur les médicaments. Les utilisateurs de médicaments peuvent trouver des informations sur des plateformes d'IA telles que ChatGPT en posant leurs questions et en recevant des réponses, mais ces informations peuvent être incorrectes. Si ChatGPT, par exemple, peut simplifier des informations complexes sur les médicaments, l'exactitude de ces informations est limitée par les sources inconnues qu'il utilise. En outre, la simplification, bien que bienvenue et nécessaire pour les patients, sans les vérifications nécessaires, augmente les risques de confusion et d'idées fausses. Il est donc essentiel de sensibiliser à l'intersection entre l'information sur les médicaments et l'IA pour que les professionnels de la santé et le grand public soient bien informés et équipés pour tirer parti en toute sécurité des avantages de ces technologies.

Le rôle du pharmacien

L'évolution démographique, le développement numérique et les attentes croissantes des individus, des gouvernements et des professionnels de la santé exigent de nouveaux modes de communication. Les pharmaciens continueront à jouer un rôle central dans la fourniture au public, aux patients et aux professionnels de la santé d'informations écrites et orales fiables, objectives, compréhensibles, non promotionnelles, précises, actualisées et appropriées sur les médicaments. Cela devrait se faire dans le contexte d'une équipe thérapeutique interprofessionnelle, du patient et du ou des soignants, le cas échéant. Étant donné que les gens accèdent de plus en plus à l'information par le biais d'internet et d'appareils numériques (p. ex. smartphones), les pharmaciens peuvent jouer le rôle de guides et d'interprètes, contribuer à dissiper les idées fausses concernant les informations relatives à la santé et aux médicaments, et aider à identifier des sources fiables d'informations sur les médicaments à l'usage des patients, des soignants, des utilisateurs de médicaments et d'autres professionnels de la santé (médecins, infirmières, etc.). Pour ce faire, les pharmaciens doivent être formés de manière adéquate à l'accès et à la diffusion d'informations impartiales sur les médicaments.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation

Le développement stratégique de l'information sur les médicaments

Bien que l'information sur les médicaments fasse partie intégrante des soins de santé, seuls quelques pays disposent de stratégies nationales d'information sur les médicaments. Le développement stratégique de l'information sur les médicaments est souvent inclus dans les politiques nationales sur les médicaments, les plans d'action ou le travail de pharmacovigilance. L'expertise des pharmaciens au sein d'une équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire est essentielle pour guider le développement et la mise en œuvre de stratégies d'information sur les médicaments dans le cadre des politiques nationales en matière de médicaments et de santé.

Une stratégie d'information sur les médicaments devrait être intégrée au niveau national et permettre l'élaboration d'une nouvelle législation et de nouvelles lignes directrices afin d'améliorer la disponibilité et la qualité de l'information sur les médicaments. La stratégie doit s'appuyer sur des données probantes et mettre en évidence les lacunes qui nécessitent des recherches supplémentaires.

Résultats potentiels du développement stratégique de l'information sur les médicaments

Le développement stratégique de l'information sur les médicaments devrait apporter de nombreux avantages aux différentes parties prenantes et produire divers résultats à



court, moyen et long terme, notamment en soutenant les soins de santé à distance, en permettant des soins plus ciblés, en facilitant la prise de décision partagée, en améliorant la visibilité des pharmaciens en tant que spécialistes des médicaments, en facilitant les consultations, en réduisant la charge de travail des équipes pharmaceutiques et en augmentant la satisfaction professionnelle du personnel de la pharmacie.

Les résultats à court terme sont les suivants

- Amélioration de la communication entre les patients, les soignants, les pharmaciens et les autres professionnels de la santé ;
- Des patients et des soignants mieux informés avant, pendant et après l'utilisation des médicaments, en ce qui concerne leur(s) médicament(s), les effets nocifs associés, les bénéfiques et les actions requises pour une utilisation appropriée et optimale ;
- Amélioration de la confiance et de l'adhésion au traitement ;
- une coopération et un travail d'équipe accrus entre toutes les parties impliquées dans l'élaboration et la diffusion d'informations de qualité sur les médicaments ; et
- Sensibilisation accrue aux activités d'information sur les médicaments et à leur importance pour les soins de santé numériques.

Les résultats à moyen terme sont les suivants

- Amélioration et soutien des soins auto-administrés sûrs et appropriés et de la prise de médicaments ;
- Amélioration de l'expérience et de la satisfaction des patients et des soignants qui participent activement à la gestion de leur santé et de leurs médicaments ;
- Amélioration de la motivation du patient à jouer un rôle plus actif dans son traitement ;
- Amélioration de la communication entre les patients et les professionnels de la santé, et renforcement de la capacité des patients à gérer leur propre santé ;
- Amélioration de la communication entre les pharmaciens, les médecins et les autres professionnels de la santé ;
- Développement d'outils d'information pour assurer un partage efficace de l'information ;
- Accès équitable à l'information sur les médicaments et partage de l'information pour permettre aux patients de prendre des décisions éclairées concernant leur santé et la gestion de leurs médicaments ;
- Un meilleur accès à des informations fiables, impartiales et de haute qualité pour les parties prenantes à la recherche d'informations sur les médicaments ;
- Amélioration de la pharmacovigilance et promotion de l'utilisation sûre et appropriée des médicaments tout au long du processus de prestation de soins de santé et de traitement ; et
- Pour le système de santé dans son ensemble, une confiance accrue du public, un meilleur rapport coût-efficacité grâce au développement d'une information de haute qualité et cohérente au niveau national, ainsi que des partenariats renforcés entre les praticiens de l'information et des services du secteur statutaire et indépendant..

Les résultats à long terme sont les suivants

- Amélioration de l'adhésion des patients et de leur état de santé ;
- Amélioration de l'autogestion et de l'autosoins ;
- Une meilleure connaissance de la santé publique, axée sur la prévention des maladies et la réduction de l'utilisation inappropriée des médicaments, a



permis d'améliorer les résultats pour les patients et la santé publique et de réduire les coûts des soins de santé ;

- Amélioration des résultats pour les patients, notamment une meilleure santé, une réduction des taux d'hospitalisation et une gestion plus efficace des maladies chroniques ;
- Réduction du risque d'erreurs de médication et d'événements indésirables liés aux médicaments, ce qui améliore la sécurité des patients à long terme ;
- La visibilité et la réputation des pharmaciens auprès des patients, des professionnels de la santé et de l'ensemble de la communauté, ce qui permet en fin de compte d'améliorer les soins aux patients et les résultats en matière de santé ; et
- Une approche des soins centrée sur le patient, qui met davantage l'accent sur la prise de décision partagée et la responsabilisation du patient.

La présente déclaration de politique générale du FIP vise à :

1. Recommander aux gouvernements, aux industries pharmaceutiques et de la santé, aux organisations membres de la FIP, aux établissements d'enseignement et aux pharmaciens d'élaborer des approches visant à faire progresser l'information sur les médicaments en fonction des besoins locaux.
2. Mettre en évidence et développer les questions relatives à l'information sur les médicaments et au rôle des pharmaciens et des principales parties prenantes.
3. Encourager l'élaboration et l'adoption d'approches stratégiques nationales ou organisationnelles pour le développement et la communication d'informations sur les médicaments afin d'en garantir la qualité et l'efficacité, y compris l'identification et la diffusion des meilleures pratiques, ainsi que la fourniture de lignes directrices et de recommandations claires pour la recherche et la distribution d'informations fiables à toutes les parties concernées, telles que les praticiens de la santé et les patients.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation

DANS CE CONTEXTE, LE FIP RECOMMANDE QUE

Les gouvernements devraient :

1. S'engager à promouvoir la transparence des données issues de la recherche médicale et pharmaceutique concernant les effets indésirables des médicaments, les risques, les contre-indications et les précautions, afin de permettre l'élaboration d'informations sur les médicaments fondées sur des données probantes.
2. Contrôler et réglementer de manière appropriée les pratiques de désinformation médicale.
3. Améliorer la qualité des ressources d'information sur les médicaments grâce à une coordination mondiale et à l'identification des meilleures pratiques, qui peuvent conduire à des politiques de gestion des médicaments plus efficaces et optimales, en tirant parti de l'expérience des pays ayant des politiques et des stratégies bien établies en matière d'information sur les médicaments.
4. Élaborer une politique nationale en matière de médicaments qui comprenne un développement stratégique et des outils et qui implique les patients, les pharmaciens et les autres professionnels de la santé afin de favoriser un partage approprié des informations sur les médicaments.
5. Élaborer une stratégie nationale d'information sur les médicaments afin d'illustrer plus explicitement les défis et les besoins liés à l'information sur les médicaments.



6. Superviser la mise en œuvre d'une stratégie acceptée d'information sur les médicaments et des lignes directrices correspondantes.
7. Promouvoir les compétences en matière de médicaments ainsi que d'autres compétences essentielles, telles que l'économie ou l'informatique, en rapport avec l'information sur les médicaments, afin d'améliorer la capacité des patients à prendre des décisions éclairées concernant la gestion de leurs médicaments et d'améliorer la culture générale en matière de santé.
8. Aider les pharmaciens et les autres professionnels de la santé à adapter leurs pratiques et à adopter de nouveaux outils numériques afin de garantir que les patients reçoivent des informations précises, fiables et impartiales sur les médicaments.
9. Élaborer des politiques dans lesquelles les pharmaciens jouent un rôle clé dans l'information des patients sur les médicaments et encourager les patients et les utilisateurs de médicaments à demander l'avis des pharmaciens sur les médicaments et leur utilisation.
10. Offrir des incitations économiques aux pharmaciens qui reconnaissent et proposent des modèles de remboursement appropriés pour les services liés à l'information sur les médicaments qui peuvent être fournis par la pharmacie et d'autres professions de santé.
11. Fournir ou encourager l'élaboration de lignes directrices relatives à l'information sur les médicaments qui garantissent une information de haute qualité, cohérente pour tous les professionnels de la santé, et qui établissent une distinction claire entre la publicité et l'information sur les médicaments.
12. Intégrer la facilité d'utilisation en tant que mesure principale des résultats dans les politiques et les lignes directrices relatives à l'élaboration et à l'évaluation des informations écrites sur les médicaments afin de garantir leur adéquation à l'objectif visé.
13. Fournir des ressources et un soutien pour intégrer la facilité d'utilisation des informations sur les médicaments, notamment en promouvant et en reconnaissant l'importance des informations sur les médicaments.
14. Favoriser la création de centres d'information spécialisés sur les médicaments, gérés par des pharmaciens spécialisés dans la fourniture d'informations sur les médicaments.
15. Élaborer et mettre en œuvre les exigences et les critères de certification ou d'accréditation des centres d'information sur les médicaments et des ressources d'information sur les médicaments, en collaboration avec les organismes professionnels et éducatifs.
16. Interdire ou réglementer strictement la publicité directe auprès des consommateurs pour les médicaments délivrés sur ordonnance.
17. Promouvoir l'adoption de nouvelles technologies de communication et d'information pour faciliter l'accès à des informations fiables et fondées sur les médicaments.
18. Souligner la nécessité de disposer d'informations précises et actualisées sur les médicaments, non seulement sur les médicaments eux-mêmes, mais aussi sur leur disponibilité. Les pénuries de médicaments sont un problème courant dans de nombreux pays et peuvent entraver l'accès aux médicaments.

Les industries pharmaceutiques et de la santé devraient :

1. Fournir aux professionnels de la santé des informations fiables et facilement accessibles sur leurs médicaments. Ces informations doivent être mises à jour régulièrement et s'appuyer sur des données actualisées issues d'essais cliniques ou de l'utilisation des produits.



2. Fournir des informations fiables et facilement accessibles sur leurs médicaments aux utilisateurs de médicaments (par exemple, des brochures d'information à l'intention des patients).
3. Respecter les lois et réglementations locales et nationales relatives à la publicité directe auprès des consommateurs pour les médicaments délivrés sur ordonnance et, lorsque cela est autorisé, respecter des normes d'équilibre et d'exactitude.
4. L'objectif est de fournir des informations factuelles et impartiales sur les avantages et les inconvénients des traitements (en particulier les risques d'effets secondaires) afin de permettre aux utilisateurs de médicaments et aux professionnels de la santé de prendre des décisions thérapeutiques en toute connaissance de cause.
5. Inclure les utilisateurs de médicaments en tant que parties prenantes clés lors de l'élaboration d'informations sur les médicaments.
6. Élaborer des supports multimédias tels que des vidéos et des infographies, des outils interactifs tels que des questionnaires en ligne et des chatbots, et des informations écrites sur les médicaments telles que des brochures compréhensibles par les utilisateurs de médicaments, quel que soit leur niveau de littératie en matière de santé. Toute information développée doit également être évaluée en tenant compte des utilisateurs finaux prévus afin de s'assurer qu'elle est adaptée à l'objectif visé.
7. Respecter les réglementations locales relatives à la commercialisation des médicaments et reconnaître la différence entre l'information sur les médicaments et le matériel promotionnel ou la publicité.
8. Utiliser des moyens et des formats innovants pour diffuser des informations sur les médicaments qui soient efficaces et accessibles aux utilisateurs de médicaments, y compris aux personnes nécessitant une attention particulière, telles que les personnes handicapées.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation

Les organisations membres du FIP devraient :

1. Lancer le développement stratégique de l'information sur les médicaments au niveau national.
2. Promouvoir l'adoption d'une terminologie et de systèmes de classification normalisés dans l'ensemble du système de santé afin de favoriser un partage efficace et sûr des informations relatives à la santé et aux médicaments.
3. Participer activement au développement stratégique de l'information sur les médicaments.
4. Collaborer avec les organisations de santé alliées pour élaborer des lignes directrices concernant l'élaboration et l'utilisation de matériel d'information sur les médicaments.
5. Démontrer l'importance d'une information précise sur les médicaments pour accroître l'utilisation rationnelle des médicaments, la sécurité des médicaments et l'observance.
6. Élaborer des stratégies qui encouragent les pharmaciens et les autres professionnels de la santé à fournir des informations de qualité sur les médicaments et à jouer un rôle actif dans l'assistance aux patients afin de faciliter la prise de décision de ces derniers.
7. Promouvoir le développement d'outils et de bases de données faciles d'accès pour l'information sur les médicaments et les services pharmaceutiques.
8. Encourager le développement de systèmes logiciels efficaces et conviviaux offrant un accès à des informations précises, actuelles et personnalisées sur les médicaments en fonction des besoins thérapeutiques de chaque patient. Cet objectif peut être atteint non seulement en soulignant l'importance de la



promotion et de la diffusion des meilleures pratiques en matière d'information sur les médicaments, mais aussi grâce au soutien des pouvoirs publics en termes de financement et de création de politiques qui favorisent le développement et l'utilisation de ces systèmes.

9. Promouvoir l'importance d'une information précise sur les médicaments en organisant des campagnes et en influençant la transformation numérique du système de santé. Grâce à leur expertise en matière de gestion des médicaments et à leurs interactions régulières avec les patients et les professionnels de la santé, les pharmaciens peuvent mener des campagnes de sensibilisation et collaborer avec les développeurs de logiciels pour améliorer la qualité et la sécurité de l'utilisation des médicaments.
10. Promouvoir les pharmacies et les équipes de pharmaciens en tant que premiers points de contact pour l'information sur les médicaments et la communication numérique pour des services pharmaceutiques à valeur ajoutée.
11. Préconiser la transparence en ce qui concerne les sources d'information.

Les établissements d'enseignement impliqués dans la formation des praticiens de santé devraient

1. Inclure dans leurs programmes des cours interprofessionnels sur l'information sur les médicaments et l'analyse critique de la littérature médicale et scientifique, en mettant l'accent sur l'information disponible sur l'internet.
2. Inclure dans leurs programmes des compétences sur la manière d'accéder, d'utiliser et de diffuser des bases de données d'information sur les médicaments fondées sur des données probantes et impartiales et des outils de prise de décision clinique dans la pratique quotidienne.
3. Inclure dans leurs programmes d'études l'utilisation efficace de sources d'information fiables sur les médicaments.
4. Promouvoir le développement de compétences exemplaires en matière de conseil sur les médicaments, soutenues par des compétences de communication efficaces et la fourniture d'informations fiables sur les médicaments.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation

Les pharmaciens doivent

1. Pratiquer d'excellentes compétences en matière de communication orale et écrite et être capable de communiquer de manière appropriée et d'appliquer les informations pertinentes à la situation de soins du patient.
2. Aider les patients, les soignants et les utilisateurs de médicaments à obtenir et à analyser de manière critique des informations fiables sur la santé et les médicaments afin de répondre à leurs besoins individuels. Une attention particulière devrait être accordée à
 - Former les patients à l'utilisation des informations de santé en ligne (y compris les informations sur les médicaments) et les encourager vivement à s'adresser à un pharmacien s'ils ont des questions sur les informations qu'ils trouvent en ligne ou via d'autres canaux numériques ;
 - Conseiller les patients et les soignants sur les sources d'information fiables ;
 - Mettre en place des mécanismes pour informer les patients et les soignants vivant dans des zones reculées des avantages des conseils en matière d'information sur les médicaments et aider les patients à s'informer sur leur état de santé et leurs traitements ;



- garantir le respect de la vie privée et de la confidentialité des patients ; et
 - Faciliter l'autonomisation et la responsabilisation des patients à l'égard de leur santé.
3. Fournir des informations sur les risques et les avantages des médicaments par le biais de conseils efficaces aux patients.
 4. Utiliser des informations imprimées ou électroniques pour renforcer les informations orales fournies aux patients, aux soignants ou aux utilisateurs de médicaments.
 5. Adapter l'information sur les médicaments à des situations spécifiques (par exemple, première prise de médicaments par les patients, prise répétée, mauvaise intégration des régimes médicamenteux dans les modes de vie et les routines quotidiennes, utilisation ou application incorrecte des médicaments, et combinaison de médicaments délivrés sur ordonnance et en vente libre).
 6. Discuter des informations sur les médicaments avec les patients, les soignants et les utilisateurs de médicaments, en gardant à l'esprit une communication à double sens.
 7. Prendre des précautions universelles pour s'assurer que tous les patients ou soignants, quel que soit leur niveau d'alphabétisation, reçoivent des informations compréhensibles et accessibles. Il s'agit notamment d'éviter la terminologie médicale, de simplifier les informations complexes, de décomposer les instructions en étapes distinctes et d'utiliser la méthode du retour d'apprentissage pour évaluer la compréhension.
 8. Participer aux efforts de production et de diffusion d'informations appropriées sur les médicaments.
 9. Fournir des informations dans des formats (par exemple, des pictogrammes, un langage simple, etc.) accessibles aux personnes nécessitant une attention particulière, telles que les personnes handicapées.
 10. Adapter les formats d'information sur les médicaments aux différents groupes de patients en tenant compte de leur âge, de leur milieu culturel et de leur niveau de connaissance.
 11. Faciliter la fourniture d'informations impartiales sur les médicaments, adaptées aux besoins des patients.
 12. Soutenir les autres professionnels de la santé, dans toutes les structures de soins, afin d'améliorer les activités de conciliation des médicaments (à chaque transition des soins), d'améliorer l'adhésion des patients aux médicaments, d'améliorer les résultats liés aux médicaments et de participer à des initiatives de collaboration interprofessionnelle.
 13. Reconnaître le rôle de l'information sur les médicaments en ce qui concerne l'utilisation rationnelle des médicaments par d'autres professionnels de la santé, en particulier dans des environnements de soins complexes tels que les hôpitaux.
 14. Considérer les progrès de la technologie comme une opportunité de soutenir l'information personnalisée sur les médicaments.
 15. Utiliser leur expertise pour diriger la création et l'exécution de stratégies efficaces d'information sur les médicaments, tout en établissant leur rôle de partenaire de confiance et de base de connaissances pour les autres professionnels de la santé, et de ressource principale pour l'obtention d'informations exactes et impartiales sur les médicaments.
 16. Tirer parti de leur expertise pour élaborer des stratégies efficaces d'information sur les médicaments et s'engager avec toutes les parties concernées pour garantir l'exactitude des informations sur les médicaments via les canaux numériques, et contrer dans un effort commun la prolifération



d'informations inexactes sur les médicaments qui circulent sur les médias sociaux et d'autres plateformes numériques, en proposant des solutions qui donnent la priorité à la sécurité et au bien-être des patients.

17. S'engager dans des activités de formation continue et de développement professionnel dans le domaine de l'information sur les médicaments.

Date d'adoption :	:	24 septembre 2023 par le Conseil du FIP
Proposé par :	:	Conseil de la pratique pharmaceutique / Section de l'information sur la santé et les médicaments
La présente déclaration remplace les déclarations FIP précédentes suivantes	:	Fédération internationale pharmaceutique. Déclaration de politique générale de la FIP - Développement stratégique de l'information sur les médicaments au profit des patients et des utilisateurs de médicaments. La Haye : FIP, 2017. Disponible à l'adresse : https://www.fip.org/file/1595
Cette déclaration peut être citée comme suit	:	Fédération internationale pharmaceutique. Déclaration de politique générale de la FIP - Développement stratégique de l'information sur les médicaments au profit des patients et des utilisateurs de médicaments. La Haye : FIP, 2023. Disponible à l'adresse : www.fip.org/statements
La présente déclaration fait référence aux déclarations et documents suivants du FIP :	:	Fédération internationale pharmaceutique. Déclaration de politique générale de la FIP - Développement stratégique de l'information sur les médicaments au profit des patients et des utilisateurs de médicaments. La Haye : FIP, 2017. Disponible à l'adresse : https://www.fip.org/file/1595

“Ce document a été traduit de l'anglais par M. Pascal Murhula Mongane. En cas de divergence entre les deux textes, le document original en anglais de la Fédération Internationale Pharmaceutique prévaudra. Les droits d'auteur restent ceux de la Fédération Internationale Pharmaceutique.”

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation